



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017**

**DÉLIBÉRATION N° 2017-69**

**RESSOURCES HUMAINES**

**15 - Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet**

Date de la convocation : le 21 juin 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Marcel BOYER - Délégué Titulaire de la commune d'ÉCOUEN

**Présents : 48**

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Claude BOUYSSOU (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (commune de BOUQUEVAL), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN (Commune de Montsout), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON et Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France), Serge DRAGO (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Léon ÉDART et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsout)  
Lionel LECUYER (Commune de Vémars), à Alain GOLETTA (Commune de Vémars)

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz)

## RESSOURCES HUMAINES

### 15 - Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Dans le cadre de l'évolution territoriale et notamment des conséquences de la loi NOTRe, le Syndicat mixte des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) est appelé à développer ses compétences : collecte des eaux usées, assainissement non collectif, ...

Il a également vocation à exercer la compétence GÉMAPI sur le bassin versant du Croult, incluant le Petit Rosne. Cette compétence, tant du point de vue de la lutte contre les inondations que du point de vue de la restauration de la qualité des rivières, présente des enjeux à court et moyen terme qui nécessitent, comme déjà présenté lors des orientations budgétaires de 2017 et également lors du comité de ce jour, un renforcement significatif et maîtrisé des équipes du SIAH.

Ces évolutions se présentent en effet à une période charnière pour le SIAH d'un point de vue de l'atteinte des objectifs de qualité des rivières du Croult et du Petit Rosne, ainsi que de leurs affluents.

La volonté d'atteinte des résultats passe nécessairement par un accroissement fort du rythme de projets visant notamment à rétablir une qualité satisfaisante des rivières : extension de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE, renouvellements des réseaux communaux et syndicaux d'eaux usées, mises en conformité des branchements du point de vue du caractère séparatif de l'assainissement, renaturations de rivière...

Après le renforcement de l'encadrement technique, qui sera effectif en septembre 2017, il est désormais nécessaire d'étoffer l'équipe administrative en recrutant un responsable juridique et marchés publics.

Les besoins croissants inhérents à l'atteinte des objectifs visés ci-dessus, tant d'un point de vue juridique, foncier et budgétaire, intrinsèquement ou en appui opérationnel aux projets du SIAH, rendent nécessaires le renforcement de l'encadrement et de l'expertise de ce domaine administratif, actuellement rempli par une seule cadre A.

C'est dans ce cadre qu'un emploi d'attaché territorial a été créé par délibération n° 206-111 du 7 décembre 2016. Néanmoins les candidatures reçues relevant également du grade d'attaché principal, il est nécessaire de créer un emploi de ce grade. Dès recrutement, la délibération

Il est donc proposé de créer, dans ces perspectives immédiates, un emploi d'attaché principal concernant le poste de responsable juridique qui sera supprimé si le candidat retenu a un autre grade que celui-ci.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411.

## RESSOURCES HUMAINES

### 15 - Création d'un emploi d'attaché principal à temps complet

#### CECI EXPOSÉ

#### Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

**Vu** le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial principal à temps complet,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Créé un emploi d'attaché principal territorial à temps complet,**
- 2- Prend acte** que cet emploi sera supprimé si le candidat retenu a un autre grade que celui-ci,
- 3- Prend acte** que les crédits sont prévus au budget principal eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, article 6411,
- 4- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi à temps complet.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 juin 2017

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.